
Cet appel à la vigilance est destiné **aux médecins et infirmières des urgences, des soins intensifs et cliniques médicales, aux pédiatres et aux microbiologistes-infectiologues de la région de Montréal**

Éclosion d'Escherichia Coli O157: H7 Diagnostiquer et déclarer tout nouveau cas

Depuis le 19 décembre dernier, 4 cas de E. Coli O157: H7 ont été déclarés au Québec, dont 1 à Montréal. L'exposition commune est la consommation de tartare commandé ou consommé en restaurant. L'exposition à la source aurait débuté le 3 décembre. Une enquête provinciale est en cours pour identifier et contrôler la source.

RECOMMANDATIONS :

1. Identifier les cas

- Avoir un haut niveau de suspicion pour les personnes se présentant avec une colite et une histoire de consommation de tartare;
- Les symptômes peuvent débuter de 2 à 10 jours après l'exposition et durer de 7 à 10 jours;
- Un syndrome hémolytique urémique (SHU) est possible chez environ 6% des cas.

2. Appliquer les mesures de contact

- La transmission est fécale-orale;
- La source est souvent un aliment contaminé par les selles de ruminants.

3. Faire des prélèvements de selles pour identifier la souche

- Les laboratoires locaux peuvent acheminer les prélèvements au Laboratoire de santé publique du Québec (LSPQ) qui identifiera la souche durant le congé des fêtes, incluant lors des jours fériés.

4. Déclarer les cas de E. Coli O157:H7

- À la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal en joignant le médecin de garde au 514 528-2400 pendant les heures ouvrables et au 514-934-8075 le soir, les jours fériés et la fin de semaine.

5. Traiter les cas et retirer les personnes à risque de transmission secondaire

- Les travailleurs de la santé, les manipulateurs d'aliments et le personnel de garderie symptomatiques doivent être retirés du milieu;
- Un retour est possible après deux (2) cultures de selles montrant l'absence de E. coli O157 :H7; ces deux cultures de selles doivent être prélevées à un minimum de 24 heures d'intervalle, et ce, au moins 24 heures après la fin des symptômes. S'il y a prise d'antibiotiques, le premier spécimen doit être recueilli au moins 48 heures après la fin du traitement.

Pour plus de renseignements, consulter :

- Site Internet : [Direction de santé publique, Agence de Montréal](#)